



L'an deux mille vingt et un le 25 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale du 17 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne – M. HENQUEL Patrick – M. NICOLAS Michel M. FEGER Serge -M. GUEZET Philippe – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard - M. THOMAS Claude Mme
CHERY Chantal -Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine M.
MEVELLEC Mickaël M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M.
IEMETTI Jean Marc

M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN
Nelly M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon - M.
CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. ORY Denis à
Mme CHERY Chantal –M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - M. LE GUERNIGOU Nicolas à
M. CAPS Antony – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. GRASSER Jean Claude à M. CHANE Alain

Excusée : Mme MARANDE Carole

L'assemblée dénombrait : **47 votants**

Secrétaire de séance : Mme HUART Sonia

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 47

Date d'affichage : 2/03/2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 27

Contre : 11

Abstentions : 9

CT/PR

07/02/2021

SCOLAIRE

Construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Bouxieres aux Chênes :
Validation du préprogramme, du budget prévisionnel, du tableau
des surfaces et autorisation de lancement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle que l'école actuelle de Bouxières-aux-Chênes (125 élèves, 2 classes maternelles, 3 classes élémentaires) a été construite dans les années 70. Elle nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes.

Il est aujourd'hui proposé de construire un groupe scolaire/périscolaire neuf dans la zone du pré Saint Pierre, en bordure du RD 913 et à proximité des équipements sportifs et culturels du village.

Le préprogramme (en annexe de la présente délibération) de l'opération a été élaboré par le groupe projet « Ecole de Bouxières-aux-Chênes » accompagné du bureau d'étude de programmation Grand-Est AMO.

Le préprogramme annexé détaille les conditions d'implantation sur le site, les prescriptions techniques et architecturales, le tableau des surfaces, le planning prévisionnel de l'opération.

L'opération consiste en la création d'un groupe scolaire/périscolaire de 1 014 m² de surfaces utiles, avec possibilité d'extension, comprenant :

- Une école maternelle de 2 classes et ses locaux annexes,
- La salle de motricité dite plurivalente de la maternelle mutualisée pour l'accueil périscolaire,
- Une école élémentaire de 3 classes et ses locaux annexes, dont une BCD également mutualisée avec les activités périscolaires,
- Un accueil périscolaire pour la restauration (en un seul service) avec une moyenne de 80 enfants et sans accueil extrascolaire type ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) envisagé,

- Deux espaces extérieurs avec cours dédiées mais non closes pour la maternelle et l'élémentaire et mutualisées avec le périscolaire,
- La mutualisation du city parc et de la salle polyvalente existante, avec un accès complètement sécurisé et direct pour le groupe scolaire à cette salle.

L'école sera située le long de la rue des églantiers sur la parcelle 000 ZZ 89 qui appartient à la commune de Bouxières-aux-Chênes.

Le budget prévisionnel global de l'opération est estimé à 3 350 342 € HT | 4 020 411.18 € TTC.

Le montant des travaux comprend les aménagements extérieurs nécessaires au bon fonctionnement du groupe scolaire/périscolaire (parvis d'accueil, préaux,) sur l'emprise foncière du projet. Les aménagements extérieurs dans la rue des églantiers (stationnement, voirie, réseaux, éclairage,) jusqu'en limite de parcelle-projet seront pris en charge par la commune de Bouxières-aux-Chênes. (Voir préprogramme).

Le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre est supérieur à 214 000 € HT, nécessitant le recours à une procédure de concours pour le recrutement de l'équipe qui sera chargée de concevoir et mettre en œuvre le projet.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit la signature du marché de maîtrise d'œuvre en octobre 2021, le dépôt du permis de construire et la consultation des marchés de travaux en avril 2022, et le démarrage des travaux en septembre 2022.

Suite à plusieurs observations relatives aux surfaces du projet, notamment celles des circulations, et à un débat sur le coût global du projet estimé trop élevé par une partie des délégués communautaires, il est proposé que la surface SDO (surface dans l'œuvre) soit réduite de 10%, ainsi que le cout prévisionnel des travaux.

Compte tenu de cette nouvelle demande de modification, il est proposé au conseil communautaire :

De valider le préprogramme, le tableau de surfaces et le budget prévisionnel de l'opération (intégrant cette réduction de 10%,
D'autoriser le lancement de la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours.
D'autoriser le Président à effectuer toutes les demandes de subventions sur le projet,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à 27 pour - 11 contre - 9 absentions :

- **Valide** le préprogramme, le tableau de surfaces, le budget (sous réserve impérative que ces derniers soit réduits de 10%) et le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **Autorise** le lancement de la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours.
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les demandes de subventions sur le projet

Le Président,
Claude THOMAS

